

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo

TITRE DU PROJET :

Projet Secrétariat : Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix en République Démocratique du Congo

NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : N/a

Modalité de financement du PBF: **Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale (“Trust fund”):**



IRF



PRF



Fonds d'affectation spéciale national



Fonds d'affectation spéciale régional

Nom du fonds d'affectation spéciale :

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Bureau du Coordonnateur Résident/Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : N/a

Date approximative de démarrage du projet¹: Juillet 2025

Durée du projet en mois² : 36

Zones géographiques de mise en œuvre du projet : République Démocratique du Congo

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
- Initiative de promotion des jeunes
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**PNUD : \$ 2,088,797.53****Total PBF : \$ 2,088,797.53**

*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période éculée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : N/a Budget total du projet :

PBF 1^{ère} tranche (50%) : \$ 1,044,398.76	PBF 2^{ème} tranche* (30%) : \$ 649,430.26	PBF 3^{ème} tranche* (20%) : \$ 432,953.51	
PNUD : \$ 1,044,398.76	PNUD : \$ 626,639.26	PNUD : \$ 417,759.51	

Aspects urgents du projet, rôle catalyseur, tolérance au risque et caractère innovant :

Le projet vise à appuyer la coordination et la gestion des activités du PBF en République Démocratique du Congo (RDC). Il s'agit entre autres de (i) gérer le portefeuille du PBF en RDC en accompagnant le cycle des projets y compris le suivi et l'évaluation ; (ii) d'appuyer la structure de gouvernance du PBF notamment le Comité de Pilotage Conjoint et ses structures décentralisés ; et (iii) de promouvoir le pilier 'paix' du triple Nexus en renforçant l'apprentissage et les capacités des acteurs clés dans le domaine de la consolidation de la paix en RDC.

Mécanisme de consultation dans le pays et processus d'entérinement du projet préalablement à la soumission à PBSO :

Le projet résulte des consultations menées avec les différents acteurs, y compris le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO), notamment ses spécialistes Nexus et Transition, l'unité DDR et Stabilisation (DDRS) de la MONUSCO, l'équipe pays des Nations Unies (SNU), le Ministère en charge du plan et de la Coordination de l'aide et le PBSO. Outre ces échanges, le projet a obtenu, au cours de l'atelier du 22 au 23 mai 2025 sur la restitution de l'éligibilité, des recommandations et suggestions substantives de la part des directeurs d'études et planification (venant de plusieurs ministères sectoriels compétents : Justice, Genre, Intérieur, Défense, Cohésion nationale, Jeunesse etc.) dans les trois axes de l'éligibilité. A travers ces recommandations, le projet est engagé à renforcer la collaboration avec ces structures pertinentes de l'administration congolaise.

Outre les propositions et recommandations issues de ces consultations, le projet s'est également imprégné de l'analyse des facteurs de conflits et des priorités du Gouvernement tels qu'identifiées dans la demande d'éligibilité au PBF pour la période 2025-2029, à savoir : 1) renforcer la gouvernance et la cohérence des mécanismes de consolidation de la paix et de prévention des conflits ; 2) soutenir la résilience des communautés et populations les plus vulnérables aux conflits en promouvant des solutions durables et en abordant les causes profondes, en particulier celles liées aux ressources naturelles, minières et foncières ; 3) renforcer la protection des civils, la sécurité, les droits humains et la justice, y compris transitionnelle, dans la perspective de la transition liée au désengagement progressif et responsable de la MONUSCO.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 3

Pourcentage et montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 81%

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

Degré de risque du projet⁴ : 1

Domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 4.3

Le projet contribue à 4 des 5 résultats (Effets) du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD) pour la période 2025-2029. Il s'agit de :

Effet 2.1 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales et locales améliorent efficacement la qualité de la gouvernance démocratique, administrative et économique, contribuant ainsi à la jouissance des droits et à un meilleur accès aux services publics pour tous, et plus particulièrement pour les groupes les plus vulnérables.

Effet 2.2 : D'ici 2029, les populations congolaises, notamment dans les zones en conflit et post-conflit dans la perspective du désengagement de la MONUSCO, vivent dans un environnement de sécurité améliorée, de paix durable, de justice plus efficace, de cohésion sociale, et sont mieux protégées contre toutes les formes de violence (armées et non armées) et plus résilientes face aux effets des conflits.

Effet 3 : D'ici 2029, les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et durables, à une protection sociale inclusive et sont plus résilientes en vue du renforcement du contrat social.

Effet 4 : D'ici 2029, les institutions nationales, provinciales, locales, les communautés de base y compris celles en déplacement forcé et les acteurs économiques veillent à la gestion durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la promotion de la transition énergétique et l'adoption des mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets.

Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16, 5 et 17

Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :
Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/>	Extension de la durée :
Révision de projet <input type="checkbox"/>	Date de fin initiale : Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :
	Brève justification de la révision : N/A

⁴0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵(1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

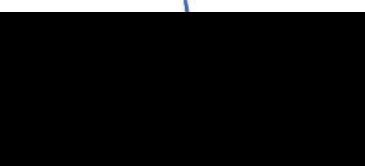
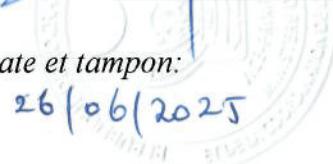
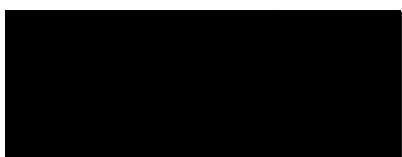
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Mr. Damien Mama <i>Représentant Résident</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et tampon: 23 juin 2025 </p>	<p>Ministère du Plan de la République Démocratique du Congo</p> <p>M Guylain NYEMBO <i>Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et tampon: 26/06/2025 </p>
<p>Coordonnateur Résident</p> <p>Bruno Lemarquis <i>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en RDC</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et tampon : 23 juin 2025 </p>	<p>Bureau d'Appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar <i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et tampon : 2 July 2025</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF en RDC

a) Analyse de conflit, historique du PBF en RDC et justification du projet

La plupart des conflits en RDC émanent de luttes de pouvoirs entre acteurs politiques, exacerbées par l'appauvrissement des populations en raison de l'absence d'opportunités socioéconomiques, la centralisation des pouvoirs à Kinshasa, la contestation des pouvoirs coutumiers, l'instrumentalisation politique des rivalités identitaires, la lutte pour l'accès et le contrôle de la terre et des ressources naturelles. Les dynamiques des conflits varient en fonction des contextes et nécessitent une approche locale et spécifique en matière de résolution des conflits, de stabilisation et de consolidation de la paix. Afin de donner un aperçu global, l'analyse de conflit développée dans le cadre du processus de rééligibilité de la RDC au PBF a structuré les causes de conflits autour de 4 thématiques : i) faiblesse de la gouvernance ; ii) insécurité et faiblesse de l'État de droit ; iii) persistance des besoins en matière de développement et iv) crises humanitaires récurrentes. Depuis 2010, le PBF a appuyé des projets en RDC qui adressent ces causes de conflit, notamment dans le cadre de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS) pour l'Est du Congo, par l'intermédiaire d'une contribution substantive et catalytique de 12 millions de dollars américains au Fonds de Cohérence pour la Stabilisation. En 2021, la Stratégie ISSSS a été remplacée par le Programme national de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation, P-DDRCS en sigle.

Depuis 2018, l'appui du PBF s'est orienté vers des zones moins couvertes, et soumises à des conflits récents, en particulier les provinces du Kasaï, du Kasaï Central et du Tanganyika, à travers des projets axés sur la réconciliation, la justice transitionnelle et la réintégration socioéconomique basée sur une approche communautaire. Il s'agit, à travers ces projets, de répondre aux crises violentes qui ont eu lieu dans ces provinces depuis 2016, ainsi qu'aux vagues de démobilisations spontanées observées depuis la transition politique de début 2019.

L'éligibilité de la RDC au PBF pour la période 2019-2024 avait permis d'appuyer la poursuite des activités de consolidation de la paix et de stabilisation dans les zones susmentionnées, d'appuyer la prévention de la violence électorale en vue des élections présidentielles de 2023, ainsi que la transition progressive de la MONUSCO à la suite de son désengagement de la province du Sud Kivu en 2024.

Les efforts menés ces dernières années ont permis à la RDC de renouveler son éligibilité au PBF, approuvée par le Secrétaire Général des Nations Unies en mars 2025, et qui s'articule autour de trois (3) axes prioritaires pour la période 2025-2029. Il s'agit de :

- Renforcer la gouvernance et la cohérence des mécanismes de consolidation de la paix et de prévention des conflits ;
- Soutenir la résilience des communautés et populations les plus vulnérables aux conflits en promouvant des solutions durables et en abordant les causes profondes, en particulier celles liées aux ressources naturelles, minières et foncières ;
- Renforcer la protection des civils, la sécurité, les droits humains et la justice, y compris transitionnelle, dans la perspective de la transition liée au désengagement progressif et responsable de la MONUSCO

Cette nouvelle éligibilité du PBF en RDC (2025-2029) a la spécificité de laisser ouvert la détermination du choix géographique des futurs projets, afin de pouvoir agir de manière flexible et pragmatique selon les besoins, dans le contexte actuel, particulièrement évolutif et incertain. A cela s'ajoute le fait que la RDC a été sélectionnée pour bénéficier pour l'année 2025 et 2026 des contributions statutaires des états membres des Nations Unies.

Par ailleurs, à la suite des recommandations de l'évaluation indépendante du portefeuille précédent du PBF (2019-2024), le dossier de l'éligibilité a proposé pour la première fois une théorie de changement (TdC) couvrant toute la période de 2025 à 2029.

Le développement des projets tout au long du cycle actuel sera fait en assurant la coordination étroite entre les deux co-présidents du Comité de Pilotage Conjoint du (CPC) PBF en RDC, à savoir le Coordonnateur Résident et le ministre ayant le Plan et la coordination de l'aide dans ses attributions ; la consultation systématique et la contribution des ministères sectoriels les plus pertinents ; la prise en compte par le PBF des acteurs rassemblés autour du domaine de la consolidation de la paix ; et l'engagement des partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine à l'instar de la communauté des pratiques paix afin de porter à l'échelle les contributions du PBF en RDC.

Cette approche nécessite un secrétariat PBF plus étoffé en termes d'expertise, de coordination et de suivi-évaluation. Les fonctions du Secrétariat PBF qui fait l'objet du présent projet sont renforcées afin de garantir un appui de substantif, d'assurer la bonne application des règles et procédures du Fonds de consolidation de la paix, mais aussi la mobilisation d'acteurs et de partenariat pour le financement et la mise à échelle potentielle des interventions du PBF dans le pays.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Brève description du contenu du projet

Pendant les dernières années, le PBF a financé une série de projets pour un total approximatif de 10 millions USD par an. Pour une meilleure supervision et coordination, un Comité de Pilotage Conjoint (CPC) a été mis en place, co-présidé par le ministre du Plan et de la coordination de l'aide, et le Coordonnateur résident du Système des Nations unies en RDC. Cet organe de gouvernance du PBF assure la supervision stratégique du portefeuille et endosse les nouveaux projets. Le présent projet apporte un soutien aux membres du CPC ainsi qu'aux organisations récipiendaires dont le rôle se présente comme suit : (i) apporter un soutien substantif et logistique à la coordination du CPC et un appui technique aux Comités de Pilotage provinciaux; (ii) servir d'interface entre les entités de prise de décision (CPC/PBSO) et les agences récipiendaires; (iii) fournir une assurance qualité de tous les documents soumis au PBSO en assurant leur cohérence avec le Cadre de coopération des Nations unies en RDC; (iv) assurer que les questions du genre soient intégrées dans les interventions du PBF ; (v) faciliter la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF notamment à travers des contacts réguliers avec les agences et ONG récipiendaires et coordonner les visites de terrain; (vi) appuyer la gestion des connaissances et la communication sur les projets, et renforcer le lien avec la Communauté de pratique sur le Peacebuilding⁶ et tout autre acteur actif dans la consolidation de la paix ; (vii) assurer les stratégies et les passerelles avec les institutions internationales financières et d'autres financements soutenus par les partenaires techniques et financiers ; (viii) interagir avec les parties prenantes au niveau national, provincial et territorial, en vue de favoriser des synergies opérationnelles et une mobilisation efficace de ressources additionnelles pour le pays ; (ix) appuyer le développement de projets alignés avec (et renforcer) le processus de transition lié au désengagement de la MONUSCO.

Dans cette perspective, et afin d'atteindre les résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays, le Secrétariat assurera la liaison avec :

(i) Les institutions clés investies dans la consolidation de la paix en RDC, au niveau national et dans les provinces ciblées par les interventions PBF : les autorités nationales (en particulier le

⁶ La Communauté de pratique est un réseau d'une trentaine d'organisations, ONGI et ONGN, spécialisés dans le domaine de la consolidation de la paix, actifs en RDC. Elle a été établie en octobre 2022 à la suite d'un processus consultatif mené sur la base d'une étude réalisée par Life & Peace Institute en 2019. Avec un focus initialement sur l'Est de la RDC, le réseau compte couvrir les autres provinces de l'RDC selon le besoin.

Ministère ayant le plan dans ses attributions), les autorités provinciales et locales, les ONGI et ONGN spécialisées dans le domaine de consolidation de la paix (Communauté de pratique), les principaux bailleurs du Fonds, les Agences des Nations Unies, les experts de l'équipe du RCO, entre autres à travers des contributions substantives aux analyses/réflexions réalisées par le Conseiller Paix et Développement (PDA) et celles sur le pilier paix du NEXUS. Les interactions avec les sections pertinentes de la MONUSCO notamment la section DDR-Stabilisation (DDR-S), Affaires Politiques, Affaires Civiles et ROLSID, et toute autre entité travaillant sur les sujets connexes à la consolidation de la paix sont à maintenir tout au long du cycle. En outre, le Coordinateur du Secrétariat PBF est membre du groupe interagence à l'appui au P-DDRCS et assure la synergie avec le secrétariat du Fonds de Cohérence qui est un des instruments principaux en appui au P-DDRCS.

Il est également membre des Groupes Consultatifs Sectoriels (ex Groupes Inter-bailleurs, GIB) pertinente afin de veiller à la synergie et à l'alignement des interventions du PBF avec les autres initiatives en RDC.

(ii) Les principaux mécanismes de coordination à Kinshasa et dans les Provinces sont :

- a. Internes aux Nations Unies : le Bureau du Coordinateur Résident et ses experts (RCO) ; l'Equipe de Pays des Nations Unies (UNCT) ; l'Equipe de Gestion des Programmes (PMT) ; les groupes de résultat du CCDD 2025-2029 ; les Equipes provinciales des Nations Unies (EPNU) ;
- b. L'Equipe Humanitaire Pays (HCT) ;
- c. L'Equipe Intégrée de Transition (ITT) ;
- d. Le Groupe de Coordination des Partenaires Techniques et Financiers (GCP), coprésidé par un PTF de manière rotative et le Coordonnateur résident du Système des Nations Unies, et ses groupes techniques sectoriels ;
- e. Et toute autre plateforme de dialogue œuvrant dans la consolidation de la paix en RDC.

Dans un effort de rationaliser et contribuer à l'efficacité globale, le Secrétariat travaillera également avec les autres structures de gestion de fonds fiduciaires tels que le Fonds de Cohérence, le Fonds Humanitaire, le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire des Nations Unies (WPHF), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, etc., pour mutualiser là où cela est possible, échanger des bonnes pratiques et assurer les synergies entre les différentes interventions.

b) Cadre des résultats du projet (voir aussi Annexe B)

L'objectif général du projet est de (i) gérer le portefeuille du PBF en RDC en accompagnant le cycle des projets y compris le suivi et l'évaluation ; (ii) d'appuyer la structure de gouvernance du PBF notamment le CPC et ses structures décentralisées ; et (iii) promouvoir le pilier 'paix' du triple Nexus en renforçant l'apprentissage et les capacités des acteurs clés dans le domaine de la consolidation de la paix en RDC.

Ainsi le projet est articulé autour de 2 résultats et 4 produits :

Résultat 1 : Les partenaires de mise en œuvre adoptent une approche plus structurée, coordonnée et axée sur les résultats pour la gestion du portefeuille PBF, renforçant ainsi la qualité, la cohérence stratégique et l'impact des interventions de consolidation de la paix.

Produit 1.1 – La planification, le suivi-évaluation et l'assurance qualité des projets financés par le PBF sont assurés de manière rigoureuse et structurée tout au long du cycle de projet.

Activités :

1. Assurer le fonctionnement du Secrétariat (*recrutement, logistique, coordination, formation*)
2. Appuyer l'élaboration de projets de qualité en lien avec les priorités nationales, en collaboration avec les agences, le gouvernement et la société civile (*réunions, formations etc.*)

3. Fournir un appui technique et assurer la qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets.
4. Mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation pour l'ensemble du portefeuille et appuyer la collecte de données pour le portefeuille PBF.
5. Fournir un soutien technique efficace dans l'élaboration des plans de travail conjoint (PTA) des projets PBF y compris des plans de suivi et évaluation des projets.
6. Mener des missions de suivi et évaluation sur le terrain, y compris avec la partie nationale, et partager les rapports avec le RCO, gouvernement et PBSO.
7. Participer aux évaluations à mi-parcours et finales ; capitaliser les bonnes pratiques et coordonner la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.
8. Produire des supports de communication et renforcer la visibilité du PBF y compris à travers la production de vidéo, de supports de visibilités, de newsletters etc.

Produit 1.2 - La gestion stratégique du portefeuille PBF est renforcée pour garantir sa cohérence, favoriser les synergies entre partenaires, générer un effet catalytique, et promouvoir l'ancrage local.

Activités :

1. Organiser des réunions de coordination régulières avec les agences, ONG et partenaires pour renforcer les synergies d'action du programme de consolidation de la paix en RDC et éviter les duplications entre les projets PBF, et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays.
2. Accompagner et soutenir les structures décentralisées du CPC et s'assurer de leur interconnexion avec le pilier paix du Nexus dans les provinces pertinentes
3. Soutenir la participation de la société civile aux discussions sur la consolidation de la paix et apporter l'appui à la communauté de pratique pour plus de synergie et de complémentarité en son sein.
4. Contribuer et participer aux mises à jour annuelles du CCA et apporter un appui technique si besoin.
5. Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies, au Comité de Pilotage Conjoint (CPC), PBSO et PBC sur des questions relatives à la consolidation de la paix en RDC et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les bonnes pratiques sur ces questions.
6. Faciliter les processus de renouvellement de l'éligibilité et répondre aux demandes de PBSO.

Résultat 2 : Les mécanismes de gouvernance du PBF sont opérationnels et inclusifs, permettant une appropriation nationale renforcée et un dialogue stratégique régulier avec les donateurs et les institutions financières internationales

Produit 2.1 : La structure de gouvernance du PBF en RDC aux niveaux national et décentralisé, est opérationnelle.

Activités :

1. Organiser et appuyer le CPC, et fournir un appui technique aux comités de pilotage provinciaux.
2. Identifier les enjeux stratégiques de consolidation de la paix et proposer des réponses adaptées aux membres du CPC et à l'équipe pays.
3. Coordonner le processus consultatif d'élaboration du rapport stratégique annuel PBF et le soumettre au CPC.
4. Renforcer les capacités des points focaux gouvernementaux en matière de consolidation de la paix.
5. Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les utiliser pour soutenir et conseiller le CPC.

6. Préparer et approuver le *management réponse* de l'évaluation globale du portefeuille et faire valider par le CPC.

Produit 2.2 : L'alignement /le dialogue stratégique entre le PBF et les autres intervenants dans le domaine de la consolidation de la paix (IFI, UE, communauté de pratiques de peacebuilding, la société civile, et de tout autre partenaire œuvrant dans le domaine de consolidation de la paix) est renforcé.

Activités :

1. Organiser des échanges réguliers avec les donateurs, ainsi que des visites conjointes de terrain en vue d'appuyer la mobilisation de ressources.
2. Assurer la complémentarité entre les projets financés par le PBF et les autres structures de gestion de fonds fiduciaires sous la supervision du Representant Spécial Adjoint du Secrétaire General/Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire (DSRSG/RC/HC) du Système des Nations unies (fonds de cohérence, fonds humanitaires, etc. dans un effort de mutualisation, rationalisation et d'efficacité.
3. Assurer la complémentarité entre les projets financés par le PBF et les initiatives des institutions financières internationales, en participant à l'élaboration de projets soumis aux appels à proposition des IFI, en identifiant les synergies possibles pour la mise à l'échelle, et en sensibilisant les agences, fonds et ONG bénéficiaires du PBF à mieux aligner leurs interventions avec les priorités et financements des IFI.
4. Organiser des études/analyses conjointes et apporter un appui technique à la communauté de pratique.
5. Renforcer l'engagement avec la communauté de pratique 'paix', (localisation), le Nexus et tout autre intervenant dans le domaine et faire la promotion de l'agenda de la paix pour une meilleure prise en compte dans les cadres programmatiques tant aux niveaux national, provincial que sectoriel.
6. Echanger et partager avec les autres secrétariats du PBF, en Afrique ou ailleurs, les bonnes pratiques et les leçons apprises des différents contextes de consolidation de la paix

Cibles

Les groupes cibles du projet sont le Comité de Pilotage Conjoint, les Comités de Pilotage Provinciaux, les Comités Techniques, les organisations récipiendaires des financements PBF (organisations onusiennes et ONGI/ONGN), les partenaires nationaux, les PTF et les partenaires de mise en œuvre de projets.

c) Théorie du changement pour le projet

Si le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, au développement, à la mise en œuvre et évaluation des programmes du PBF et assure une coordination ainsi qu'une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la société civile et les PTF,

Si le Secrétariat fournit un appui de qualité aux structures de gouvernance du PBF en RDC ainsi qu'à leurs membres et renforce l'engagement avec les principaux acteurs spécialisés dans le domaine de la consolidation de la paix en RDC,

Alors les projets financés par le PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquents avec le Gouvernement, les PTF et les IFI ; et le rôle du PBF comme rassembleur contribuera à la consolidation du pilier 'paix' du triple Nexus en RDC.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, hébergée par le PNUD, conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) relatives à la gestion des Secrétariats PBF par le PNUD. L'équipe appuiera les agences récipiendaires dans l'exécution, le suivi/évaluation, la communication et le rapportage des projets.

Le projet bénéficiera également de l'appui technique du PBSO, notamment en matière de conseil stratégique et de mise en relation avec d'autres partenaires. Des rapports réguliers seront élaborés et présentés au CPC pour endossement avant transmission au PBSO.

Le Secrétariat joue le rôle de Point Focal du PBSO pour la RDC, en maintenant une communication étroite avec le PBSO à New York (PBF et Commission de Consolidation de la Paix – PBC). Il appuie les agences d'exécution dans la mise en œuvre, la communication/visibilité, le rapportage et le suivi/évaluation des projets, y compris leur évaluation finale. Il veille à l'intégration transversale de la dimension genre tout au long du cycle de vie des projets : formulation, mise en œuvre et évaluation.

Les points focaux des agences et ONGs, ainsi que leurs partenaires, seront pleinement impliqués dans la mise en œuvre des activités. Le Secrétariat apportera un appui technique à la planification des évaluations finales des projets, définira avec les agences la méthodologie et les mécanismes de suivi, et coordonnera la collecte, l'analyse et le traitement des données et indicateurs des nouveaux projets approuvés.

Il soutiendra également la production des rapports semestriels et annuels des projets en cours, du rapport annuel consolidé du CPC, ainsi que du rapport stratégique annuel.

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Tableau aperçu général du financement du PNUD (Agence garante de l'exécution administrative du projet secrétariat dans le pays)				
	Agence	Principale source de financement	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP) en dollars US
Année financière précédente (2024)	PNUD	Multibaileurs en partage de coûts	127 259 085	12 700 000
Année financière (2025)	PNUD	Multibaileurs en partage de coûts	151 000 000	13 000 000

b) Gestion du projet et coordination (voir aussi Annexe C)

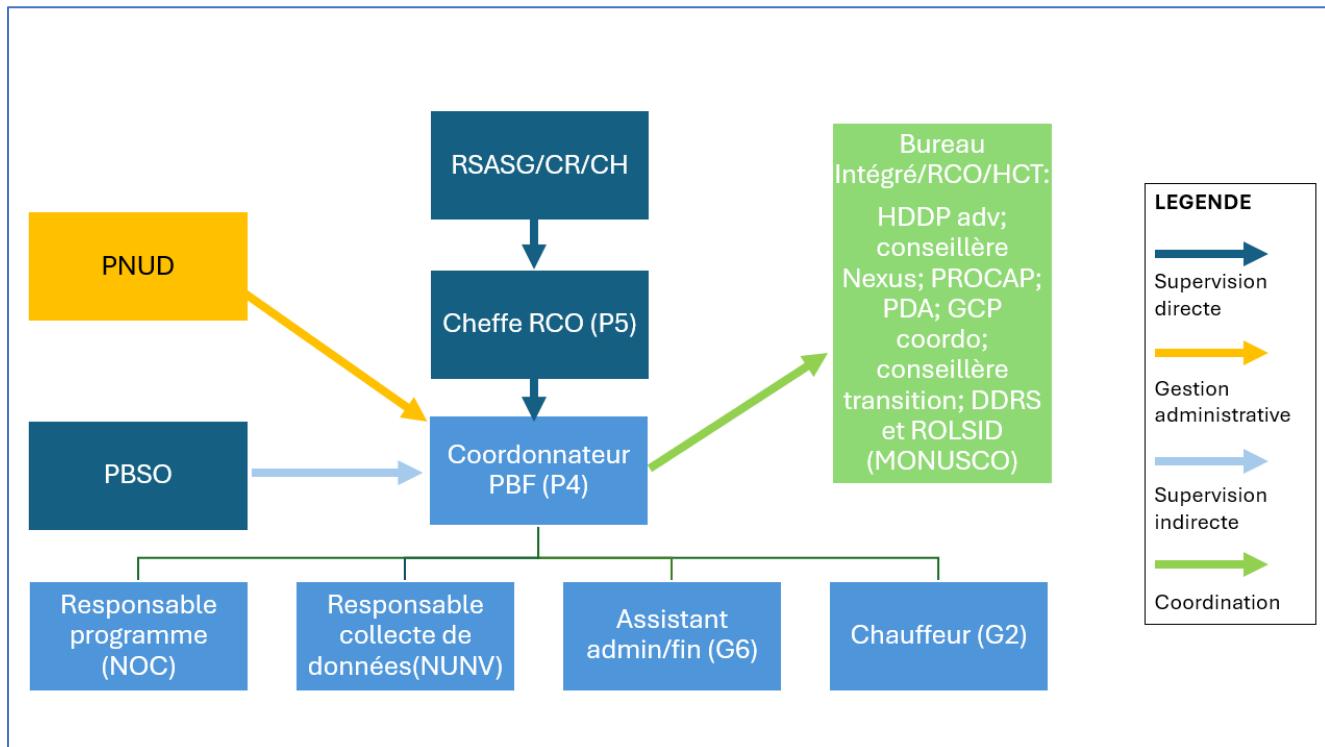
Composition du Secrétariat :

- *1 P4 Coordinateur principal*
- *1 NOC Administrateur spécialiste des programmes*
- *1 UNV national expert chargé de collecte des données et du rapportage*
- *1 G6 assistant administratif/financier*

- 1 G2 chauffeur

Des termes de référence précis définiront les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat.

Organigramme du Secrétariat



Le rôle du Secrétariat :

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la communication et le suivi et évaluation des projets. Le Secrétariat est placé dans le Bureau du Coordonnateur Résident des NU à Kinshasa, RDC. La supervision générale du projet et la qualité du service seront assurées par le Chef du Bureau du Coordonnateur Résident.

Le PNUD sera l'agence d'exécution, et assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat.

La supervision générale du Coordonnateur du Secrétariat sera assurée par représentant Résident en charge du programme du PNUD en collaboration direct avec le Chef du Bureau du Coordonnateur Résident, à qui elle/il rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat.

Le coordonnateur du Secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le PBSO concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. Le PBSO prendra part, avec le RCO et le PNUD, au processus de recrutement et d'évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat.

Le Secrétariat appuie le CPC pour la supervision des projets PBF, pour la coordination, le suivi et l'orientation stratégique des projets. Dans ce cadre, outre le Ministère ayant le Plan et la coordination de l'aide dans ses attributions, différents ministères sectoriels clefs seront associés, selon les besoins, ainsi que les représentants d'autres PTF, de la société civile nationale, d'ONG internationales, de la MONUSCO, du RCO et des agences du Système des Nations Unies (voir les TdR du CPC).

Le Secrétariat appuiera le CPC dans sa mission. A ce titre, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au CPC. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

Le Secrétariat appuiera également la consolidation et la structuration du pilier paix du triple Nexus, notamment avec le renforcement des capacités des organisations clés dans ce secteur ainsi qu'en assurant la synergie de la programmation dans ce domaine entre les Nations unies et les IFI (dont la Banque Mondiale), l'Union européenne et les partenaires techniques et financiers. Un focus particulier sera mis sur l'appui aux analyses et à l'apprentissage ('learning') dans le domaine de la consolidation de la paix en collaboration avec la Communauté de pratique.

c) Gestion du risque

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Manque d'information sur la mise en œuvre par les agences récipiendaires	Moyenne	Faible	Le Secrétariat collaborera avec les agences et développera des outils de communication pour un meilleur partage de l'information
Retards dans la soumission des rapports narratifs et financiers	Moyenne	Faible	Suivi rapproché avec les agences pour un bon rapportage financier et narratif
Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	Moyen	Élevé	Implication des partenaires au sein du Comité de Pilotage Conjoint (CPC) et des réunions techniques ; Partage d'outils de communication
Difficulté pour les agences à mener une supervision conjointe des projets sur le terrain	Moyenne	Moyen	Planification des missions conjointes dans les Plans de Travail Annuels
Difficultés à réunir le CPC selon le calendrier prévu	Moyenne	Faible	Désignation d'un suppléant dûment mandaté pour remplacer le membre du CPC empêché ; Un mécanisme virtuel d'approbation pourra aussi être mis en place.
Les procédures de passations de marchés ralentissent la mise en œuvre des projets	Faible	Moyen	Préparation d'un plan d'achats (et de marchés publics) dès le démarrage des projets
La situation sécuritaire et/ou les difficultés d'accès ralentissent la mise en œuvre des projets	Moyenne	Moyen	Prise en compte de ces risques lors du développement des projets. Appui de la MONUSCO et des autorités provinciales dans la mesure du possible.

Conflits éventuels entre les Agences dans la mise en œuvre des projets	Faible	Faible	Impliquer toutes les agences et les contreparties nationales dans la planification opérationnelle des activités ; Établir des critères clairs pour la sélection des projets et des agences bénéficiaires ; Solliciter l'arbitrage du RC en cas de besoin.
Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets et les autres interventions de consolidation de la paix et de stabilisation	Moyen	Moyen	Réunion trimestrielle de coordination pour développer la synergie entre des projets. Mise en commun régulière des analyses de conflits, et cartographie des PTF et projets de consolidation de la paix. Interactions régulières avec l'ensemble des acteurs engagés dans la consolidation de la paix.

d) Suivi / évaluation

Le Secrétariat PBF, avec l'appui du spécialiste suivi et évaluation du bureau du RCO, et en collaboration avec l'unité DDR-S (dont le système de suivi et évaluation est en cours de révision), assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF (y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et des jeunes), qui permettra la mise en synergie des différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets ; et la formulation de résultats communs et indicateurs communs au niveau macro sur la base desquels les résultats des projets seront mesurés, en tenant compte des priorités identifiées dans la demande d'éligibilité.

Le Secrétariat sera responsable de l'assurance qualité et de la mise en ligne sur le site MPFTO Gateway des rapports annuels, semestriels et de clôture des agences des Nations Unies récipiendaires des Fonds PBF et de tout autre organisation récipiendaire. En outre, le secrétariat appuiera les évaluations indépendantes finales des projets qui sont obligatoires pour tout projet PBF et se chargera de leur mise en ligne sur le site mentionné ci-dessus. Le Secrétariat est aussi responsable de préparer le rapport stratégique annuel de consolidation de la paix du Coordonnateur Résident.

Le Secrétariat travaillera avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation. Sur la base de l'analyse des données du terrain, il informera le CPC et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus. Le suivi du projet et l'évaluation de l'atteinte des résultats escomptés seront assurés par le CPC sur la base du Cadre de résultats et du plan de travail. Un budget devra être prévu, le cas échéant, pour l'évaluation finale de tout projet financé par PBF.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le projet veillera à l'appropriation des réalisations des projets par le Ministère du Plan et les autres ministères sectoriels concernés afin d'assurer la continuité des acquis des interventions PBF en RDC. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des partenaires dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets. Un rôle important dans cet effort reviendra également aux gouverneurs des provinces bénéficiaires des investissements du PBF, qui, selon leurs TdR respectifs, président les Comités de Pilotage provinciaux. De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l'analyse des leçons apprises. La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets surtout la mise à échelle auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Une stratégie de communication sera mise en place à cet effet, avec l'appui du spécialiste communication du bureau du RCO. Le secrétariat appuiera et veillera à ce que le pilier

paix du NEXUS en province prenne en compte lors des visites de terrain, les acquis des projets clôturés ayant reçus le financement PBF afin de garantir la durabilité des résultats obtenus et leur capitalisation.

IV. Budget du projet (voir aussi Annexe D)

Le budget couvrira les coûts comme suit :

Description	Coût total (sur 36 mois)
1. Personnel du Secrétariat PBF	\$ 1 645 283.22
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 15 000.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 10 000.00
4. Services contractuels	\$ 124 864.00
5. Frais de déplacement	\$ 157 000.00
6. Transferts et subventions aux homologues	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	-
Sous-budget total du projet	\$ 1 952 147.22
Coûts indirects (7%):	\$ 136 650.31
TOTAL	\$ 2 088 797.53

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO.
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the

duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)

- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les partenaires de mise en œuvre adoptent une approche plus structurée, coordonnée et axée sur les résultats pour la gestion du portefeuille PBF, renforçant ainsi la qualité, la cohérence stratégique et l'impact des interventions de consolidation de la paix. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)		Indicateur 1 a Niveau de satisfaction des principales parties prenantes de l'ONU, du gouvernement et des ONG à l'égard du soutien du Secrétariat PBF Niveau de référence : 0 Cible:80% (désagrégé par sexe et âge)	Sondage de perception	Suivi annuel et cumule pour tout le cycle
(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 1 b % de rapports (semestriels, annuels et stratégiques) soumis dans les délais prescrits et jugés acceptables par PBSO Niveau de référence : 80% Cible: 100%	Rapports des projets	Annuellement
		Indicateur 1 c % des projets PBF ayant produit au moins un article/film documentant les résultats obtenus Niveau de référence :0 Cible: 3	Article produit/film documentaire	Cumule durant le cycle
	Produit 1.1 <i>La planification, le suivi-évaluation et l'assurance qualité des projets financés par le PBF sont assurés de manière rigoureuse et structurée tout au long du cycle de projet.</i>	Indicateur 1.1.1 Nombre de cliniques organisées annuellement avec les récipiendaires Niveau de référence :0 Cible :1/mois/projet actif	Minute : Points saillants de la réunion partagé avec recommandations d'action le cas échéant	Mensuellement
		Indicateur 1.1.2 Nombre des projets soumis et financés Niveau de référence : Cible :TBC	PRODOC (formulé, soumis à l'approbation, Mise en œuvre)	Annuellement

<p>Produit 1.2</p> <p><i>La gestion stratégique du portefeuille PBF est renforcée pour garantir sa cohérence, favoriser les synergies entre partenaires, générer un effet catalytique, et promouvoir l'ancrage local.</i></p>	<p>Indicateur 1.1.3</p> <p>Disponibilité des données dans le cadre S&E du portefeuille PBF</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : TBC</p>	<p>Rapport revue qualité et Echange avec le DESK/PBSO</p>	Annuellement
	<p>Indicateur 1.1.4</p> <p>Existence d'une stratégie de communication du PBF en RDC y compris des produits spécifiques impliquant les femmes et les jeunes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 stratégie, 3 produits (magazine, documentaire, stories)</p>	<p>Stratégie Communication PBF</p>	Par cycle
	<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Nombre des réunions avec les OSC y compris la communauté de pratique</p> <p>Niveau de référence:0</p> <p>Cible:2</p>	<p>Rapport, liste de présences</p>	Annuellement
	<p>Indicateur 1.2.2</p> <p>% des projets PBF prenant en considération les organisations des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre</p> <p>Niveau de référence: 50%</p> <p>Cible: 70%</p>	<p>Rapport de mission par province visité</p>	Annuellement
	<p>Indicateur 1.2.3</p> <p>% des projets ayant bénéficié de financement catalytique</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>Cible:7</p>	<p>Accord de financement signé et rapport du projet</p>	Pendant le cycle
	<p>Indicateur 1.2.4</p> <p>Nombre des PDP prenant en compte l'agenda de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence:0</p> <p>Cible : 7</p>	<p>PDP</p>	Au cours du cycle

		Indicateur 1.2.5 Nombre des missions conjointes de haut niveau organisées par an Niveau de référence: 1 Cible : 2		Cumule durant le cycle
Résultat 2 : Les mécanismes de gouvernance du PBF sont opérationnels et inclusifs, permettant une appropriation nationale renforcée et un dialogue stratégique régulier avec les donateurs et les institutions financières internationales (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 2 a % des recommandations du CPC et des CPP suivies et mises en œuvre Niveau de référence :0 Cible :80%	PV CPC et tableau de mise en œuvre des recommandations	Annuellement
(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2 b % des projets PBF alignés aux interventions des IFI et autres intervenants Niveau de référence :0 Cible : 30%	Rapport de projets et rapport de suivi du S-PBF	Au cours du cycle
		Indicateur 2 c Existence des CPPs actifs et contextualisés Niveau de référence : 2 Cible :4	PV des réunions	Annuellement
Produit 2.1 <i>La structure de gouvernance du PBF en RDC niveau national et décentralisé, est opérationnelle.</i>		Indicateur 2.1.1 Nombre de CPC et CPP organisés Niveau de référence : 4 CPC et 6 CPP Cible : 6 CPC et 10 CPP	Compte rendu des CPC et CPP	Annuellement
		Indicateur 2.1.2 Nombre d'ateliers de renforcement avec les points focaux de la partie gouvernementale organisés Niveau de référence : 1 Cible : 2	Rapport des ateliers	Annuellement
		Indicateur 2.1.3	Rapport de missions	Annuellement

<p>Produit 2.1</p> <p><i>L'alignement /le dialogue stratégique est renforcé entre le PBF et les autres intervenants dans le domaine de la consolidation de la paix (IFI, UE, communauté de pratiques et de tout autre partenaire œuvrant dans le domaine de consolidation de la paix).</i></p>	<p>Nombre de missions de suivi conjoint CPC et CPP réalisé annuellement</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Cible : 2 et 3</p>		
	<p>Indicateur 2.1.4.</p> <p>Nombre d'actions prises issues des recommandations du CPC</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Cible : 2 et 3</p>	CR des réunions, tableau de suivi des recommandations	Annuellement
	<p>Indicateur 2.2.1</p> <p>Existence d'un cadre régulier d'échanges avec les IFIS et autres intervenants sur la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence:0</p> <p>Cible:1</p>	Compte rendu des réunions	Pour tout le cycle
	<p>Indicateur 2.2.2</p> <p>Meilleure connaissance du PBF en RDC de la part des principaux bailleurs au niveau global</p> <p>Niveau de référence:0</p> <p>Cible: meilleure</p>	Sondage/enquête de perception	Pour tout le cycle

Annexe C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		Evaluation du portefeuille 2019-2024, dossier éligibilité 2024
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?		X	Pas applicable
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contre-partie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	Pas applicable
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?		X	Pas applicable
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D : Aperçu de l'engagement PBF en cours

N°	Type et num de projet PBF	Projet	Province	Agences lead	Durée
1.	PBF/COD/A-6 <i>Project Secrétariat PBF</i>	Appui à la coordination et au Suivi des Projets du PBF en RDC	NAT	PNUD	15/09/2020 - 10/07/2025
2.	PBF/COD/B-11	Appui à la Prévention de la Violence Électorale (PREVEL) dans les provinces du Haut-Katanga, du Lualaba et du Kasaï-Central en RDC	Haut-Katanga Lualaba Kasaï-Central	UNDP (lead), UN Women and UNESCO	13/03/ 2023 – 31/05/ 2025
3.	PBF/COD/B-13	Promotion de la justice transitionnelle pour la consolidation de la paix dans les provinces du Kasaï et Kasaï Central (PROJUST)	Kasaï, Kasaï Central	PNUD (lead), UNHCR, BCNUDH	30/1/2025- 29/1/2028
4.	PBF/COD/B-10	Promotion de la gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika	TAN	OIM (lead), PNUD, BCNUDH	13/03/2023 – 12/09/2025
5.	PBF/COD/B-9	Accès équitable des communautés Twa et Bantou aux ressources socio-économiques et naturelles pour la cohabitation pacifique	TAN	UNICEF (lead), UNHCR, FAO	13/03/2023 – 12/03/2025
6.	PBF/COD/B-12	Soutenir la mise en œuvre du P-DDRCS dans la province du Tanganyika pour appuyer une coexistence pacifique entre les ex-combattants et les communautés Twa et Bantou	TAN	UNICEF (Lead), FAO, OIT	30/1-2025- 29/1/2027
67.	PBF/COD/B-8	Kahuzi Biega Parc National de Paix	Sud-Kivu	UNCDF	12/12/2022- 06/12/2025
8.	PBF/COD/A-9	Support to the Great Lakes Region Contact and Coordination Group (CCG) on the operationalization of Disarmament, Repatriation, Demobilization, and Reintegration (DRDR) processes for foreign armed groups	Nord Kivu, Sud Kivu	OIM Collaboration technique avec SE-GLR	7/2/2025- 6/8/2027
9.	PBF/IRF-569 <i>YPI</i>	Wasichana na Amani! Strengthening the meaningful participation of young women for peace in South Kivu	Sud Kivu	Kvinna till Kvinna – INGO	21/08/2024- 15/8/2026
10.	PBF/IRF-570 <i>YPI</i>	Promouvoir la participation politique des jeunes au Nord et Sud Kivu à travers l'appropriation de l'agenda Jeunesse, Paix, et Sécurité	Sud Kivu Nord Kivu	Search for Common ground	20/11/2024
11.	PBF/COD/B-14 <i>GPI 2.0</i>	Paix durable et inclusive par l'action synergique des réseaux/OSC féminines et mécanismes de coordination en RDC	Nord Kivu Sud Kivu Ituri	UNWOMEN (lead), UNFPA	07/05/2025 06/05/2028
PIPELINE					
12.	(plan investissement 2024)	PECINA - Protection et Engagement non armés des civils contre la violence	Sud Kivu	UNFPA, Nonviolent Peaceforce	